AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (25)ItemJean-Baptiste André Godin à Jean-Claude Colfavru, 13 décembre 1885

Jean-Baptiste André Godin à Jean-Claude Colfavru, 13 décembre 1885

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (25)
Collation4 p. (231r, 232r, 233r, 334r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jean-Claude Colfavru, 13 décembre 1885, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 23/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51820

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction13 décembre 1885
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
DestinataireColfavru, Jean-Claude (1820-1891)
Lieu de destination62, rue Saint-Placide, Paris
Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméGodin accepte le concours que lui propose Colfavru en faveur de l'hérédité de l'État. Il lui indique que le projet de loi déposé le 26 juin 1884 par Giard, Henri Maret, Laguerre et Tony Révillon pour l'établissement de la mutualité nationale par l'hérédité de l'État s'inspire de son livre *Le gouvernement* et de la pétition publiée sous le titre *Mutualité nationale contre la misère avec l'aide des ressources de l'hérédité de l'État*. Il plaide pour imposer l'idée de l'hérédité de l'État à la Chambre des députés. Dans le post-scriptum, il lui demande s'il a reçu les numéros du *traitant des impôts et de l'hérédité de l'État*.

NotesLe 26 juin 1884, quatre députés de l'extrême gauche, Alfred Mathieu Giard, Henri Maret, Georges Laguerre et Tony Révillon déposent un projet de loi relatif à l'établissement de la mutualité nationale par l'hérédité de l'État (voir par exemple : Mangin (Arthur), « L'hérédité de l'État et l'assurance mutuelle obligatoire », L'Économiste français, 2 août 1884, p. 131 [en ligne :

https://www.retronews.fr/journal/l-economiste-francais/2-aout-1884/2297/4772352/3, consulté le 9 octobre 2023])

Mots-clés

Livres, Réformes

Personnes citées

- Assemblée nationale (France)
- Giard, Alfred Mathieu (1846-1908)
- Laguerre, Georges (1858-1912)
- Maret, Henri (1837-1917)
- Révillon, Antoine (1832-1898)

Œuvres citées

- « Les erreurs sur la réforme des impôts », Le Devoir, t. 9, n° 374, 8 novembre 1885, p. 690-693. [En ligne : https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/708/70/835/0/0, consulté le 5 novembre 2023]
- « Ni impôts nouveaux, ni emprunts. L'hérédité de l'État dans les successions, base de ressources », *Le Devoir*, t. 9, n° 375, 15 novembre 1885, p. 706-709. [En ligne : https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/724/70/835/0/0, consulté le 5 novembre 2023]
- « Ni impôts nouveaux, ni emprunts. L'hérédité de l'État dans les successions, base de ressources », *Le Devoir*, t. 9, n° 376, 22 novembre 1885, p. 722-724. [En ligne : https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/740/70/835/0/0, consulté le 6 novembre 2023]
- « Ni impôts nouveaux, ni emprunts. L'hérédité de l'État dans les successions, base des ressources publiques », Le Devoir, t. 9, n° 376, 13 décembre 1885, p. 769-772. [En ligne: https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/787/100/835/0/0, consulté le 6 novembre 2023]
- « Ni impôts nouveaux, ni emprunts. L'hérédité de l'État dans les successions, base des ressources publiques », *Le Devoir*, t. 9, n° 377, 29 novembre 1885, p. 738-741. [En ligne :
 - https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/759/70/835/0/0, consulté le 6

novembre 2023]

- Godin (Jean-Baptiste André), Le gouvernement : ce qu'il a été, ce qu'il doit être, et le vrai socialisme en action, Paris, Guillaumin, A. Ghio, 1883.
- Godin (Jean-Baptiste André), Mutualité nationale contre la misère : pétition et proposition de loi à la Chambre des députés, Paris, Guillaumin, 1883.

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère 13 décembre 351 Cher Monsieur, C'est avec satisfaction que je régais la lettre que vous m'avez fait l'honneur De m'écrire. Je suis heureur de voir votre attention attirée sur les idées que, depuis trois ans bientat, je nu efforce de faire pénétres dans les Chambres françaises. Nous m'affrez graciensement votre concours, je l'accepte avec le plus réf empressement et me mets à votre dispo sition pour tous les éclaircissements que Nous jugerier à propos de me demander. Nous n'ignores pas le projet de loi dépose le 16 juin de l'an dernier, par le M Giard, Henri Maret, Laguerre et Yong Révillon sur l'établissement de la Mutualité nationale par l'Herevite de l'Etat. C'est la proposition de loi le plus ouvertement faite sur l'Hérédité de l'état depuis la publication de mon auvrage intitulé: Le gouvernament et de la Potition que j'ai adressée aux Sénateurs Monsieur Colfavre, Député.

et aux députés, en février 1893, sous le titre: Montralèté nationale contre la mière avec l'aide des ressources de l'hérédité de l'Etat." D'autres projets de loi ont pait des emprents à cette idée vrais trop timidement et sans portée sérieuse.

Jamais le gauvernament français ne trouvera de situation plus apportune pour aborder cette question. Elle donnerait satisfaction aux pressants besains qui assie qui les pouvoirs publics et, en outre, elle permettrait loutes les réformes nécessaires. Mais on ne sera rien, on laissera le gouver nement aller à van-l'aau, jusqu'à ce qu'il se brise contre les écueils de la Résolution.

Les hommes d'intettigence et de caux de faire tous leurs esports pour nous évitez ces malheurs. Combien je serais heureur de voir quelques hommes de dévouernient, parmi les députés, se mettre au dessus des mesquines manières de voir d'aune politique stérile et se concerter entre eux pour faire sontir le corps légis-latif de son engouroissement!

Une proposition rationnelle et large comme celle de l'Hérédité de l'Etat, soutenue avec perséverance, dévouernant et intelligence serail capable de changer la face de la politique.

He suffit d'oser, comme vous le détes, mais d'oser avec concert et de marcher d'accord, afin d'être asser forts si ce n'est pour faire triompher l'ièle au moins pour l'imposer cassement à la Chambse, le temps perait le reste.

Puisque vous me faites l'amétie de m'assurer vos sympathies, veuillez n'en pas rester la et me dire quel est le sentiment des députés qui se sont déja occupés du droit d'hérédité de l'Etat. Que pont-ils de leur projet de lai? Et qu'entendant ils en faire?

Nover-rous la possibilité d'agir pour saisir l'Assemblée?

He est déplorable que jusqu'ici je mais pu faire que les grands journaier disent un mot de l'idée de l'hérédité de l'êtat comme moyen à équilibres le budget et d'échapper aux nouveaux impôts et aux emprents.

Notre bien sincèrement dévouse

